

Rapport d'activités 2009

(hors résultats financiers)



1. PRISON DE CHAMP-DOLLON

1.1. MISSION

Ouverte en 1977, la prison de Champ-Dollon a pour principale mission de détenir des personnes placées en détention avant jugement.

En application du règlement sur le régime intérieur de la prison et le statut des personnes incarcérées du 30 septembre 1985 F 1 50.04, elle reçoit :

- des prévenus;
- des condamnés en attente de transfert;
- des détenus à titre extraditionnel;
- des personnes incarcérées sur ordre des autorités fédérales;
- des personnes condamnées en application du droit pénal ordinaire ou du droit pénal militaire à une peine d'arrêt ou d'emprisonnement de trois mois au plus, ou encore qui doivent subir un solde de peine d'une durée inférieure à trois mois au plus, pour autant qu'elles ne puissent être placées dans un établissement affecté aux courtes peines;

et exceptionnellement :

- des mineurs à la demande du Tribunal de la jeunesse. Pendant plusieurs années, de nombreux mineurs étaient incarcérés à la prison de Champ-Dollon. Depuis le mois de mai 2006, sur décision du Conseiller d'Etat en charge du département des institutions, M. Laurent Moutinot, il n'y a plus de mineurs incarcérés à la prison de Champ-Dollon ;
- des détenus dépendant de l'autorité d'un autre canton.

1.2. STRUCTURES ET ORGANISATION

La prison de Champ-Dollon comprend quatre unités géographiquement distinctes :

- la prison principale, à Thônex ;
- l'unité cellulaire hospitalière (UCH), à l'Hôpital cantonal (Cluse-Roseraie, HUG) ;
- l'unité cellulaire psychiatrique (UCP), à l'Hôpital psychiatrique (Belle-Idée, HUG);
- pendant la nuit, les Violons du Palais de Justice (VPJ), au centre-ville.

Par ailleurs, quatre services externes ne dépendant pas de la direction de l'établissement fournissent des prestations au sein de la prison :

- le groupe socio-éducatif ;
- le service médical ;
- les services religieux ;
- la bibliothèque.

a) La prison de Champ-Dollon

La prison de Champ-Dollon est située à Thônex et a été conçue pour offrir 270 places de détention. Suite à divers réaménagements, six places supplémentaires et provisoires ont été créées depuis le 1^{er} novembre 2005. Sur la base d'une capacité officielle de 270 places, le nombre de places se répartit de la manière suivante :

Unités hommes	Nombre de cellules	Nombre de places	Surface (m ²)
Cellules à 1 place	138	138	12.24
Cellules à 3 places	38	114	25.50
Cellules à 5 places	3	15	38.25
Total hommes	179	267	

Unités femmes	Nombre de cellules	Nombre de places	Surface (m ²)
Cellules à 1 place	9	9	12.24
Total femmes	9	9	
Total	188	276	

b) Unité cellulaire hospitalière (UCH)

L'UCH est située dans les bâtiments de l'Hôpital cantonal. Elle dispose de cinq chambres à deux lits et permet aux détenus de recevoir des soins médicaux et chirurgicaux. Cette unité fait partie des établissements du concordat latin sur la détention pénale des adultes.

c) Unité cellulaire psychiatrique (UCP)

L'UCP est située sur le site de Belle-Idée et dispose de sept chambres individuelles. Y sont dispensés des traitements et des soins psychiatriques hospitaliers en milieu pénitentiaire. Cette unité fait également partie des établissements du concordat latin sur la détention pénale des adultes.

d) Violons du Palais de Justice (VPJ)

Dans le but de limiter autant que possible les entrées et les sorties de la prison de Champ-Dollon entre 18h00 et 07h00, les VPJ sont, depuis le 1^{er} août 2005, une annexe de la prison afin de pouvoir y détenir des détenus en application de l'art. 51A du règlement sur le régime intérieur de la prison et le statut des personnes incarcérées du 30 septembre 1985 F 1 50.04.

Ils accueillent, en principe pour une nuit au maximum, principalement :

- des personnes qui n'ont pas pu être transférées à la prison de Champ-Dollon avant 18h00;
- des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon et qui devraient être à disposition du Pouvoir judiciaire dès 07h00.

Durant la journée, un membre du personnel de surveillance affecté au greffe de la prison de Champ-Dollon assure le suivi administratif des prévenus. La sécurité et la gestion des VPJ sont assurées par le Détachement de convoyage et de surveillance (DCS), subordonné à la gendarmerie genevoise.

e) Services externes

La prison de Champ-Dollon dispose de quatre services qui assurent des prestations à l'intérieur de la prison mais qui ne sont pas rattachés à la direction de l'établissement :

- groupe socio-éducatif : il est composé de travailleurs sociaux et de formateurs pour adultes. Ce groupe conseille des prévenus et élabore des projets sociaux et professionnels. Il dépend directement du Service de probation et d'insertion ;
- service médical : il dispose du personnel médical des Hôpitaux universitaires de Genève et prodigue des soins ambulatoires en permanence. Il est rattaché aux Hôpitaux Universitaires de Genève ;
- services religieux : ils disposent d'aumôniers-ères de l'église catholique romaine; de pasteurs de l'église protestante et d'un Imam de la Mosquée du Grand-Saconnex ;
- bibliothèque : la bibliothèque de la prison dépend des bibliothèques municipales de la Ville de Genève.

1.3. ENTITES EXTERNES

a) Centre de psychothérapie « La Pâquerette »

Le Centre de psychothérapie « La Pâquerette » occupe une demi-unité de la prison de Champ-Dollon. Il dispose de onze cellules à un lit et est intégralement géré par les Hôpitaux Universitaires de Genève. Le Centre reçoit des détenus atteints de désordres graves de la personnalité et qui demandent à y être traités. Il a pour but d'améliorer leur condition personnelle et de préparer leur retour à la vie libre. La prison de Champ-Dollon met à disposition les locaux et les équipements pénitentiaires nécessaires. Onze gardiens de la prison sont mis à disposition du Centre pour assurer la sécurité.

b) La Clairière

La Clairière est un centre éducatif, de détention et d'observation pour mineurs et dispose de trente places. L'établissement assure l'exécution des décisions prises par le Tribunal de la jeunesse et le Tribunal tutélaire. Il est géré par le service des établissements de détention et des peines alternatives (SEDPA). Huit collaborateurs de la prison de Champ-Dollon sont chargés de la surveillance, en collaboration avec l'équipe des éducateurs en place.

1.4. LE PERSONNEL

Le personnel de la prison de Champ-Dollon était composé de la manière suivante au 1^{er} janvier 2009 :

Statut	Nombre de personne
Direction	5
Gardiens	194*
Surveillantes	31*
Secteur administratif	17
	(+ 7 auxiliaires)
Total	247

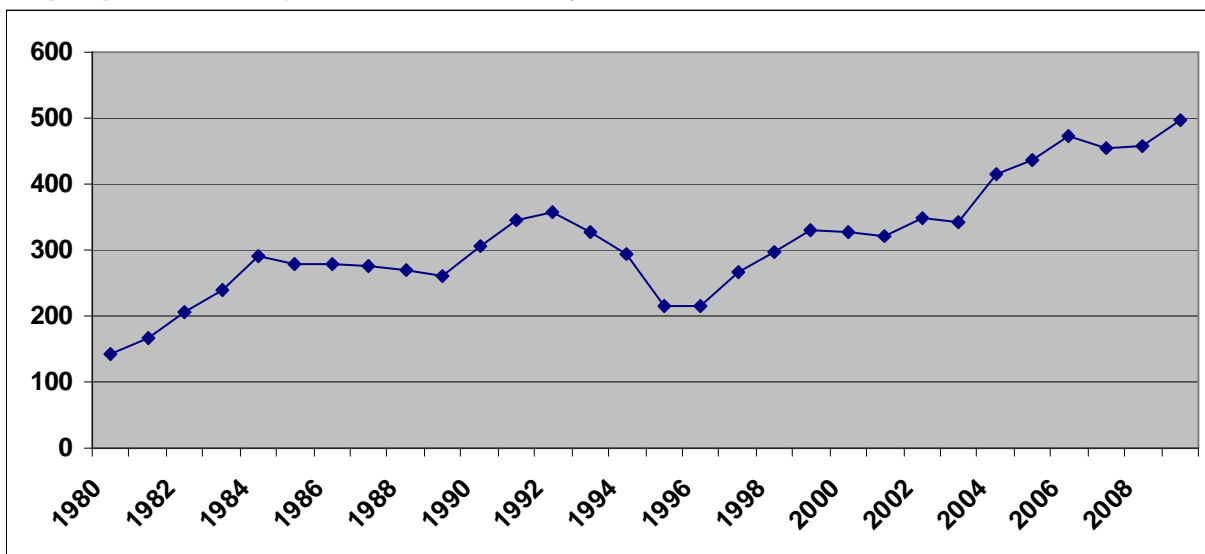
*) y compris les gardiens / surveillantes qui travaillent au Centre de sociothérapie « La Pâquerette », à la Clairière, aux VPJ, à l'UCH et à l'UCP.

2. STATISTIQUES

2.1. DEVELOPPEMENT HISTORIQUE

Le graphique 1 montre l'évolution du nombre moyen de détenus par année depuis 1980. Jusqu'en 1990, le nombre moyen reste proche de la capacité de 270 places, avant d'augmenter à 359 détenus en 1992. Par la suite, il tombe sous la capacité maximale entre 1995 et 1997, avant de remonter sans interruption pour atteindre un nouveau record pour l'année 2006 avec un nombre moyen de 472 détenus. Malgré la mise en service de l'établissement fermé de la Brenaz le 1^{er} février 2008 et le transfert de 68 détenus de Champ-Dollon dans cet établissement, l'effectif moyen pour 2008 s'établit à 457. L'année 2009 est l'année de nouveaux records : le 14 mai 2009, la prison doit faire face au record absolu de 541 détenus et le nombre moyen de détenu pour toute l'année s'élève à 496, ce qui correspond à un taux d'occupation moyen annuel de 184%.

Graphique 1 : Champ-Dollon*: nombre moyen de détenus / an de 1980 à 2009



*) y compris le Centre de sociothérapie « la Pâquerette », l'UCH, l'UCP et les VPJ.

Tableau 1 : Champ-Dollon, entrées et nuitées de 1980 à 2009

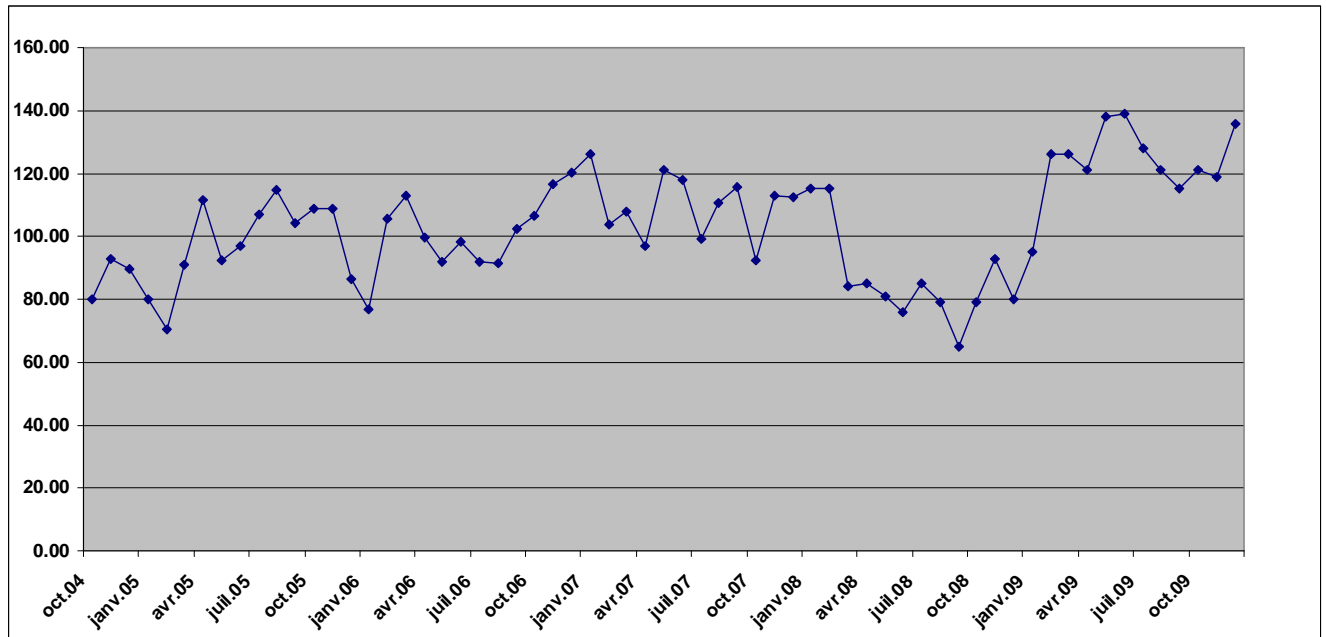
Année	Entrées	Nuitées
1980	1'868	52'189
1981	2'005	60'715
1982	2'137	75'044
1983	2'271	87'554
1984	2'496	105'875
1985	2'580	102'001
1986	2'464	101'755
1987	2'003	100'933
1988	1'981	99'211
1989	2'280	95'561
1990	2'475	112'398
1991	2'496	126'049
1992	2'279	131'047
1993	2'275	119'433
1994	2'356	107'333
1995	2'094	79'015
1996	2'074	78'742
1997	2'465	98'007
1998	2'695	108'393
1999	2'780	120'341
2000	2'467	119'073
2001	2'467	117'648
2002	2'843	127'710
2003	2'551	125'479
2004	2'492	152'310
2005	2'453	159'746
2006	2'391	172'368
2007	2'566	166'431
2008	2'652	167'264
2009	2'788	180'964

L'année 2009 établit un nouveau record s'agissant du nombre de nuitées. De 52'189 en 1980, elles passent à 180'964 en 2009 (**tableau 1**). En parallèle, le nombre d'entrées à la prison augmente également mais dans une mesure bien moindre. Elles varient entre 1'868 et 2'843 pendant cette période. Entre 2008 et 2009, tant le nombre d'entrées que le nombre de nuitées ont augmenté.

Avec des nuitées en forte augmentation et un nombre d'entrées en faible hausse, c'est la durée du séjour moyen qui double entre 1980 et 2009. Elle passe de 26 jours en 1980 à 60 jours en 2006 pour redescendre à 55 jours en 2009.

Le nombre moyen par mois de détenus en exécution de peine varie pendant la période allant d'octobre 2004 à décembre 2009 entre 65 et 139 (**graphique 2**). Pour l'année 2009, les personnes en exécution de peine représentent environ 25% de la population carcérale totale. Avec la mise en service de l'établissement fermé de la Brenaz et le transfert des détenus en exécution de peine de Champ-Dollon dans cet établissement, ce chiffre passe de février 2008 à mars 2008 de 115 à 84 et reste stable et bas durant l'année 2008. A partir du début de l'année 2009, une nette augmentation des personnes en exécution de peine est observable pour atteindre le chiffre le plus élevé de 139 en juin 2009. Le nombre de personnes en exécution de peine demeure par la suite à un niveau élevé pour le reste de l'année 2009.

Graphique 2 : Champ-Dollon : nombre moyen / mois en exécution de peine (octobre 2004 - 2009*)



*) Détenus placés sous l'autorité du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM), c'est-à-dire soumis à une sanction exécutoire.

2.2. ANALYSE DE LA POPULATION CARCERALE 2009

L'analyse suivante concerne les personnes qui ont passé au moins une nuit à la prison de Champ-Dollon au cours de l'année 2009¹. Les hommes y sont largement majoritaires avec 95%, comme le démontre le **tableau 2**.

Tableau 2 : Champ-Dollon : population 2009 par sexe

Sexe	Nombre	%
Hommes	3'073	94.6
Femmes	175	5.4
Total	3'248	100.0

La population est jeune : presque 30% des détenus ont en dessous de 23 ans et 60% des détenus en dessous de 30 ans (**tableau 3**).

Tableau 3 : Champ-Dollon : population 2009 par âge

Age	Nombre	%	% cumulé
18-23	965	29.7	29.7
24-29	989	30.4	60.1
30-39	870	26.8	86.9
40-49	304	9.4	96.3
50-59	92	2.8	99.1
60-69	21	0.7	99.8
> 70	7	0.2	100.0
Total	3'248	100.0	100.0

S'agissant de la confession, plus de la moitié des détenus en 2009 sont musulmans et 21.5% sont catholiques. Les orthodoxes et les protestants représentent ensemble environ 12% (**tableau 4**).

Tableau 4 : Champ-Dollon : population 2009 par confession

Religion	Nombre	%
Musulman	1'839	56.6
Catholique	700	21.5
Orthodoxe	322	9.9
Sans religion	171	5.3
Protestant	63	1.9
Autres	153	4.8
Total	3'248	100.0

¹ C'est-à-dire les entrées en 2009 (2'788) plus les personnes déjà présentes au 31.12.2008 (460; n=3248). Si une personne est entrée plusieurs fois à Champ-Dollon au cours de l'année, elle est comptée à chaque fois.

9.3% des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon sont de nationalité suisse (**tableau 5**). Presque 30% des détenus proviennent de l'Europe de l'Est, des pays balkaniques, du Caucase ou de la Russie. Le continent africain représente environ 36%, dont 18% de l'Afrique du Nord et 18% du reste de l'Afrique. Presque 14% des détenus sont des ressortissants de l'Union Européenne et 7% du Moyen Orient.

Au total, 117 nationalités différentes étaient représentées en 2009 à la prison de Champ-Dollon.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que le fait d'être un étranger sans résidence en Suisse peut être un élément décisif pour prononcer une mise en détention avant jugement afin de limiter le risque de fuite.

Tableau 5 : Champ-Dollon : population 2009 par nationalité / région

Région	Nombre	%
Europe de l'Est (incl. Russie) /		
Balkans / Caucase	952	29.3
Afrique du Nord	580	17.9
autre Afrique	583	17.9
autre Europe (Union européenne)	449	13.8
Suisse	302	9.3
Moyen Orient	224	6.9
Amériques	116	3.6
Asie et Océanie	33	1.0
Apatride	9	0.3
Total	3'248	100.0

L'analyse par statut de séjour montre que la grande majorité des étrangers détenus à la prison de Champ-Dollon, 69%, n'ont pas de résidence en Suisse² (**tableau 6**).

Tableau 6 : Champ-Dollon : population 2009 par statut de séjour

Statut de séjour	Nombre	%
Étrangers résidant à l'étranger	2'238	68.9
Étrangers résidant en Suisse	708	21.8
Suisses	302	9.3
Total	3'248	100.0

La majorité de détenus arrivent à Champ-Dollon en détention avant jugement (96.8%) ; 3.2% sont en exécution de peine lors de leur entrée.

² Cette catégorie inclut les résidents à l'étranger, les personnes sans domicile connu, les requérants d'asile et les nationalités inconnues.

L'analyse de la durée de séjour démontre que 10.6% des détenus restent seulement une nuit à la prison de Champ-Dollon (**tableau 7**). 36.7% des détenus reste moins de huit jours (la durée du mandat d'arrêt est de huit jours) et 11% des détenus ont été libérés après plus de quatre mois.

Tableau 7 : Champ-Dollon, population 2009 par durée de séjour

libéré après	Nombre	%	% cumulé
1 jour	343	10.6	10.6
2 jours	107	3.3	13.9
8 jours	742	22.8	36.7
14 jours	100	3.1	39.8
30 jours	267	8.2	48.0
60 jours	458	14.1	62.1
90 jours	259	8.0	70.1
120 jours	122	3.8	73.9
> 120 jours	359	11.0	84.9
Total	2'757*	84.9	84.9

*) 491 détenus du total des 3'248 détenus n'étaient pas encore sortis au 31.12.2009.

Le **tableau 8** prend comme base d'analyse les détenus qui étaient présents à la prison de Champ-Dollon à un moment donné, soit le 31.12.2009. Des 491 détenus présents ce jour, 223 dépendaient de l'Instruction, 110 du Parquet (en attente de jugement ou en recours), 149 se trouvaient en exécution de peine ou de mesure, 4 étaient placés sous l'autorité de l'Office fédéral de la justice et 5 provenaient d'autres cantons.

Tableau 8 : Champ-Dollon, population au 31.12.2009 par durée de séjour

Durée	Nombre	%	% cumulé
1 jour	14	2.9	2.9
2 jours	4	0.8	3.7
8 jours	16	3.3	7.0
14 jours	28	5.7	12.7
30 jours	68	13.8	26.5
60 jours	92	18.7	45.2
90 jours	28	5.7	50.9
120 jours	30	6.1	57.0
> 120 jours	211	43.0	100.0
Total	491	100.0	100.0

Les tableaux 7 et 8 avec leurs angles d'analyse différents démontrent que la prison de Champ-Dollon est confrontée à deux types de séjour assez différents. Si l'on prend comme base la population carcérale un jour fixe (**tableau 8**), seulement 7% des détenus sont incarcérés depuis moins de huit jours, tandis que 43% des détenus qui étaient à la prison de Champ-Dollon le 31.12.2009 y séjournaient depuis plus de quatre mois. En revanche, si l'on analyse toute la population carcérale 2009 (**tableau 7**), il s'avère que 36.7% effectuent des séjours de moins de huit jours.

Cet aspect est logique, mais démontre néanmoins une des ambiguïtés de la prison de Champ-Dollon : d'un côté, il y a un pourcentage important de détenus qui effectuent des séjours très courts, et de l'autre côté, une part importante de détenus qui effectuent des séjours prolongés.

Parmi les personnes qui sont sorties de la prison de Champ-Dollon en 2009, 27.2% ont été transférées dans un autre établissement et 30.3% ont bénéficié d'un sursis (**tableau 9**). 16.9% ont exécuté leurs peines ou mesures et 15.5% ont été relaxées par le juge d'instruction.

3.1% des détenus ont profité d'une libération provisoire par la Chambre d'accusation et 3.3% d'une libération conditionnelle. 22 personnes ont été extradées et 3 acquittées.

Tableau 9 : Champ-Dollon : motifs de sortie 2009

Motif	Nombre	%
Transfert	750	27.2
Sursis	835	30.3
Peine/mesure exécutée	467	16.9
Relax*)	427	15.5
Libération**)	78	2.9
Libération conditionnelle	91	3.3
Libération provisoire***)	84	3.1
Extradition	22	0.8
Acquittement	3	0.1
Total	2'757	100.0

*) par un juge d'instruction ou le procureur général;

**) des condamnations qui sont commuées en jour-amende;

***) par la chambre d'accusation.

2.3. ANALYSE PAR UNITES GEOGRAPHIQUES

Le **tableau 10** indique les taux d'occupation des différents unités géographiques de la prison de Champ-Dollon comme mentionné plus haut au point 1.2. Il doit être interprété avec une certaine prudence, car un détenu écroué à la prison de Champ-Dollon qui est transféré à l'UCP ou à l'UCH garde sa place à la prison. Les VPJ, par contre, sont un lieu transitoire, comme la durée de séjour est limitée à une nuit.

Le nombre moyen de détenus par jour dans le bâtiment principal de Champ-Dollon est de 486 en 2009, ce qui donne un taux d'occupation de 180% sur l'année. L'UCH a un taux d'occupation de 44% et l'UCP de 73%.

Tableau 10 : Champ-Dollon : analyse par "lieu de détention" 2009

	Nombre moyen détenus par jour	Nombre de places	Taux d'occupation %
Champ-Dollon*	486.3	270 (+6)	180
UCH**	4.4	10	44
UCP	5.1	7	73

*) y compris le Centre de sociothérapie « La Pâquerette » et les VPJ.

**) la capacité officielle de l'UCH est de dix lits, réparties en cinq cellules à deux lits. Cependant, en pratique, il est souvent difficile pour des raisons médicales d'accueillir deux détenus dans une cellule.

2.4. CONDUITES

a) Conduites externes

Les transports des détenus à l'extérieur de la prison sont assurés principalement par le Détachement de convoi et de surveillance (DCS). Les principaux mouvements pour la prison de Champ-Dollon concernent :

	2009	2008
Violons du Palais de Justice :	13'883	12'923
Hôtel de Police :	694	1'076
UCP :	161	165
UCH :	40	23
La Brenaz:	443	-

b) Conduites internes

Les conduites internes, c'est-à-dire le déplacement individuel d'un détenu à l'intérieur de la prison, sont entièrement assurées par le personnel de la prison de Champ-Dollon. Pour l'année 2009, elles s'élèvent à 38'530, ce qui constitue une augmentation d'environ 10% par rapport à l'année 2008. La répartition se fait de la manière suivante (tableau 11) :

Tableau 11 : Champ-Dollon, conduites internes 2009

Motifs	Nombre 2009	%	2008
Service médical	15'995	41.5	13'431
Avocats	6'090	15.8	5'777
Visite famille	4'938	12.8	4'527
Groupe socio-éducatif	3'487	9.0	3'218
Téléphones	3'294	8.5	3'324
Aumôneries	2'050	5.3	2'283
Enseignants	1'463	3.8	1'331
SAPEM	744	1.9	840
Autres	369	1.0	448
Total	38'530	100	35'179

2.5. ATELIERS

Les ateliers de la prison de Champ-Dollon sont mis en place dans un objectif d'occupation et de réinsertion. Les quatorze ateliers destinés aux personnes détenues à la prison disposent au total de 148 places, ce qui correspond à environ un tiers du nombre moyen de détenus. L'attente pour pouvoir travailler dans un atelier est de plusieurs mois. Le **tableau 12** détaille le nombre de places par atelier et indique sommairement sa production.

Tableau 12 : Champ-Dollon : nombre de places au sein des ateliers 2009

Ateliers	Nombre de place	But / Production
Cuisine	30	Confection repas
Reliure	20	Divers produits de papeterie
Démontage	20	Env. 15 t / mois
Buanderie	18	Env. 7.5 t / mois
Nettoyeurs	17	Nettoyage sur l'étage
Créatifs de l'unité femmes	17	Couture, bois, céramique
Peinture	6	Entretien bâtiment
Entretien	6	Entretien intérieur et extérieur
Menuiserie	2	Construction, réparation
Bibliothèque	2	Gestion / mise à disposition livres
Ferblanterie	2	Sanitaires, réparation
PC / TV	2	Location, entretien
Sport	2	Nettoyeur / env. 20'000 détenus au sport / année
Atelier bonbons	4	Mise en boîtes
Total	148	